

Synthèse

Le 8 juillet 2019

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 8 JUILLET

72 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- La cession de l'ancien Hôtel du Département à la SAS JGS Nanterre au prix de 101 M€.**
- L'attribution de 9 738 813 € à la Commune de Colombes (dont 6 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- L'attribution de 199 802 € à la Commune de Marnes-la-Coquette (dont 169 802 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- L'attribution de 8 235 000 € à la Commune de La Garenne-Colombes (dont 6,6 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- L'attribution de 8 805 928 € à la Commune de Clamart (dont 6 820 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**

ADMINISTRATION GENERALE

19.212 CP

Représentation du Département des Hauts-de-Seine au sein de la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE). L'Assemblée départementale désigne Nathalie Léandri, Vice-présidente en charge des Affaires et constructions scolaires, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères.

19.218 CP

Approbation des nouveaux statuts de l'Association Hôpital Foch et désignation d'un représentant du Département des Hauts-de-Seine au sein de son conseil d'administration. L'Assemblée départementale approuve les nouveaux statuts de l'Association Hôpital Foch modifiés le 10 décembre 2018. Christian Dupuy, Vice-président en charge de la Culture, est désigné en qualité d'administrateur, représentant le Département des Hauts-de-Seine au sein du conseil d'administration.

19.238 CP

Protocole transactionnel mettant fin à un contentieux devant la Cour d'appel de Versailles et cession d'un pavillon situé 111, rue de Fleury à Clamart. L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public d'une emprise bâtie d'une superficie de 462 m² environ située 111, rue de Fleury à Clamart. La cession par le Département de cette emprise comprenant un pavillon de 60 m² environ est approuvée au prix de 300 000 €.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

19.190 CP

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat. L'Assemblée départementale accorde 26 subventions pour un montant total de 85 062 € :

- 23 subventions d'un montant total de 47 929 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat dédiée au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et variant suivant le niveau de ressources du demandeur,
- 3 subventions d'un montant total de 37 133 € au titre de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

19.191 CP

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Attribution de trois subventions. L'Assemblée départementale attribue 3 subventions pour un montant total de 9 000 € dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement.

19.207 CP

Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements sociaux – Courbevoie. L'Assemblée départementale attribue une subvention d'un montant de 270 000 € à l'Entreprise sociale pour l'habitat Interprofessionnel de la Région Parisienne, au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux, pour l'acquisition en VEFA d'une résidence pour étudiants et jeunes actifs de 175 logements sociaux, financée en Prêt locatif à usage social (PLUS), et située à l'angle des rues Paul Bert et du Moulin des Bruyères à Courbevoie. 4 logements PLUS de type 1 sont mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

19.240 CP

Désignation des représentants du Département au sein des instances de gouvernance de trois sociétés anonymes d'HLM et d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété. L'Assemblée départementale désigne Camille Bedin, Conseiller départemental, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale et pour le représenter, en sa qualité d'administrateur, au sein du Conseil d'administration de la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (Sacipcap) Logicap, dont il est actionnaire.

Les élus départementaux désignent, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale et pour le représenter, en sa qualité d'administrateur, au sein du Conseil d'administration ou de surveillance des sociétés :

- 1001 Vies habitat : Josiane Fisher, Conseiller départemental délégué aux enjeux métropolitains,
- Batigère en Ile-de-France : Rémi Muzeau, Conseiller départemental,
- CDC Habitat social : Marie-Pierre Limoge, Vice-présidente en charge de l'économie collaborative.

19.189 CP

Commune de Clichy – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Clichy. 7,6 M€ seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction d'une médiathèque-cinéma	4 000 000 €
Construction du gymnase Barbier	2 000 000 €
Sous-total investissement	6 000 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	974 118 €
Activités culturelles	150 000 €
Activités sportives	291 382 €
<i>Sous-total hors politique de ville</i>	<i>1 415 500 €</i>
Politique de la ville	184 500 €
Sous-total fonctionnement	1 600 000 €

TOTAL	7 600 000 €
--------------	--------------------

19.203 CP

Commune de Colombes – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Colombes. 9 738 813 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement d'un terrain synthétique et de diverses infrastructures du Stade Charles-Péguy	3 000 000 €
Rénovation du centre-ville	1 000 000 €
Aménagement d'une crèche avenue Audra	1 000 000 €
Extension de la médiathèque Jacques-Prévert	1 000 000 €
Sous-total investissement	6 000 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 088 354 €
Relais assistantes maternelles	60 000 €
Activités culturelles	540 888 €
Activités sportives	215 055 €
Coordination gérontologique	293 556 €
<i>Sous-total hors politique de la ville</i>	<i>3 197 853 €</i>
Politique de la Ville	540 960 €
Sous-total fonctionnement	3 738 813 €

TOTAL	9 738 813 €
--------------	--------------------

19.204 CP

Commune de Marnes-la-Coquette – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Marnes-la-Coquette. 199 802 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 169 802 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Réhabilitation de l'école de la Marche	51 959 €
Rénovation de l'école Maurice Chevalier	97 880 €
Restauration de l'ossuaire du cimetière	5 734 €
Réfection de l'entrée de l'église Sainte-Eugénie	11 044 €
Travaux de toiture sur le bâtiment associatif des Hirondelles	3 185 €
Sous-total investissement	169 802 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Activités culturelles	30 000 €
Sous-total fonctionnement	30 000 €

TOTAL	199 802 €
--------------	------------------

19.206 CP

Commune de La Garenne-Colombes – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de La Garenne-Colombes. 8 235 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6,6 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Réaménagement de la place de la Liberté	1 500 000 €
Construction d'un pôle culturel	3 500 000 €
Création d'une salle multisports	1 100 000 €
Réhabilitation de la rue Gustave Rey	500 000 €
Sous-total investissement	6 600 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 439 343 €
Activités culturelles	75 657 €
Activités sportives	120 000 €
Sous-total fonctionnement	1 635 000 €

TOTAL	8 235 000 €
--------------	--------------------

19.239 CP

Commune de Clamart – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville de Clamart. 8 805 928 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6 820 000 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Modernisation et restructuration du complexe sportif Jules-Hunebelle	6 820 000 €
Sous-total investissement	6 820 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 073 502 €
Activités culturelles	103 194 €
Activités sportives	803 082 €
Coordination gérontologique	6 150 €
Sous-total fonctionnement	1 985 928 €

TOTAL	8 805 928 €
--------------	--------------------

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

19.180 CP

Financement de l'aide sociale à la demi-pension du Département dans les collèges privés du Département pour l'année scolaire 2019-2020. L'Assemblée départementale approuve un niveau d'aide à la demi-pension identique à celui en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale, plafonné à 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 €, pour les internes pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. La convention type de financement de l'effort social du Département en faveur des demi-pensionnaires des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2019-2020 est approuvée.

19.184 CP

Financement de l'aide sociale à la demi-pension du Département dans les collèges publics pour lesquels le service de restauration scolaire est assuré par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale pour l'année scolaire 2019-2020. L'Assemblée départementale approuve un niveau d'aide à la demi-pension identique à celui en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale, plafonné à 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes, pour les collèges publics pour lesquels le service de restauration est assuré par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale. La convention type de financement de l'aide sociale du Département en faveur des demi-pensionnaires des collèges publics en cité scolaire à gestion régionale pour l'année scolaire 2019-2020 est approuvée.